

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 FEVRIER 2018**

Le vendredi 09 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice sauf :

Excusés : M. Max BAILLEUL ayant donné pouvoir à M. Jean SAVARY, Madame Marie-Christine PHILIPPE ayant donné pouvoir à Mme Jeanne ROMAN, M. Daniel PHILIPPE ayant donné pouvoir à Mme Sylvie DESCAMPS, Mme Maryse BARBARE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Céline POULE, Mme Sylvette SMOCZYK ayant donné pouvoir à M. Jérôme LEBAS, Mme Nathalie DUMONT ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie DHORDAIN, M. Laurent DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Alain GANNE, M. Dominique GRATEPANCHE ayant donné pouvoir à Mme Pascale BODART, Mme VINIACOURT Béatrice.

Secrétaire de séance : M. Eddie STANASZEK

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

**Remboursement Sinistre du 18 Juin 2017**

**Contrat Assurance « Individuelle Accidents Corporels »**

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2017 ayant été approuvé, Monsieur le Maire est passé à l'ordre du jour.

**1) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)  
PROGRAMMATION 2018**

La commune est éligible à la DETR 2018, comme vous le savez, le calendrier de l'année a été modifié et nous devons dès à présent délibérer à propos d'un de nos projets d'investissement.

Conformément à la circulaire préfectorale du 14 décembre 2017 l'ensemble des documents constituant le dossier de candidature doit être transmis à la Sous-Préfecture pour le 15 février 2018.

C'est pourquoi nous vous proposons de déposer une demande concernant le projet d'aménagement de notre cimetière. L'allée centrale ne suffit plus à l'installation de nouvelles sépultures, deux allées vont donc être créés.

Si grâce à notre ténacité les dossiers de subvention sont tous acceptés à hauteur de 50% des financements comme nous pouvons l'espérer, le reste du cimetière pourrait également offrir une meilleure accessibilité.

Le projet d'un coût d'environ 170 000€ est à l'étude avec l'aide des services du Département et de l'Etat pour la partie subvention. Ne seront éligibles que les revêtements dits qualitatifs, ce qui exclut les enrobés classiques.

Voici le détail du plan de financement espéré :

**Montant Hors taxe de l'opération: 169 405,80€**

<b>Demande D.E.T.R (Etat)</b>	<b>30%</b>	<b>50 821,74 €</b>
<b>Autres Subventions (Département ADVB)</b>	<b>40%</b>	<b>67 762,32 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>30%</b>	<b>50 821,74 €</b>

Le Conseil adopte à l'unanimité la procédure de demande de DETR pour le cimetière en priorité une et autorise Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc.

**Second dossier** qui pourrait bénéficier d'une prise en charge : l'éclairage public :

Aidé par le service énergie collectivité du SCOT et par notre prestataire, nous avons identifié les zones les plus énergivores de notre éclairage public, il s'agit de la rue Victor Hugo et de la rue Henri Durre. Ces deux rues identifiées depuis plusieurs années comme étant les plus consommatrices en énergie, ainsi que trois transformateurs seront modernisés, l'éclairage passera évidemment en LED et fera l'objet d'une demande d'aide de « Dotation d'équipement des territoires ruraux » auprès de l'Etat à déposer avant le 15 février ainsi que d'une demande d'aide « Certificat d'économie d'énergie ».

**Montant Hors taxe de l'opération: 12 255 Euros**

<b>Demande D.E.T.R (Etat)</b>	<b>30%</b>	<b>3 676,5 Euros</b>
<b>Certificat d'économie d'énergie</b>	<b>10%</b>	<b>1 225,5 Euros</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>60%</b>	<b>7 353 Euros</b>

Le Conseil adopte à l'unanimité la procédure de demande de DETR pour l'éclairage public en priorité deux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc.

**2) REMBOURSEMENT SINISTRE DU 18 JUIN 2017**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une plainte avait été déposée auprès de la Gendarmerie d'ARLEUX suite à l'intervention des Services Techniques qui ont du intervenir au moyen d'extincteurs pour éteindre un début d'incendie le dimanche 18 juin 2017 sur le parc St Roch.

A l'issue de l'enquête, l'auteur a été identifié et afin de conclure cette affaire à l'amiable, les parents de l'enfant souhaitent rembourser la Commune du coût de recharge des extincteurs, soit un montant de 143.72 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à recouvrer la somme

susmentionnée.

### **3) CONTRAT ASSURANCE « INDIVIDUELLE ACCIDENTS CORPORELS »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, suite au manque d'effectifs aux Services Techniques, que les Associations et les Elus seront amenés à apporter leur aide lors des manifestations diverses.

Afin de se garantir de tous risques, il a été demandé à la Cie d'Assurances SMACL qui couvre actuellement la Responsabilité Civile de proposer une extension de garantie.

La S.M.A.C.L. propose un contrat « Individuelle Accidents Corporels » d'un montant de 64.79 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer ce contrat.

### **4) QUESTIONS DIVERSES**

Nos quartiers d'été

Associations/subventions

Cavernes

Lecture publique

Cité Saint Ro'vert

Garderie périscolaire maternelle

Voisins vigilants

Parcours emploi compétence

La rue Bochu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.